

CAP 2030

EDF, électricien performant
et responsable, champion de
la croissance bas carbone.

Prévention des addictions

Où en sommes nous ?

AMTSN- 17/5/2019



ADDICTION (S)

De quoi parle-t-on ?

Substances

Pratiques



ADDICTION (S)



CINQ ACTIONS A COURT TERME POUR MOBILISER LE GROUPE

- 1** Développer la Vigilance Partagée en construisant dans chaque entité opérationnelle un plan d'actions à partir de l'analyse des écarts avec le cadre de référence BEST.
- 2** **Renforcer la prévention et mettre en œuvre au moins un contrôle de consommation de stupéfiant dans toutes les unités opérationnelles du groupe.**
- 3** Lancer une campagne groupe de prévention des risques cardio-vasculaires et renforcer nos actions de prévention des troubles musculo squelettiques et des troubles anxio-dépressifs.
- 4** Renforcer la prise en compte de la prévention des risques Santé Sécurité dans les dispositifs de formation des managers et des talents. Organiser avec l'Université Groupe du Management des « *learning expéditions* » dans des entreprises qui font référence dans le domaine de la prévention.
- 5** Définir dans chaque entité un cadre précisant les conditions de maintien et de retour dans l'emploi associant les salariés, les managers, les équipes médicales et les représentants du personnel.

ADDICTIONS

- Guides à disposition des managers et des salariés depuis fin 2015, avec des témoignages de médecins du travail.
- Présentés aux organisations syndicales d'EDF SA en octobre 2015
- Version actualisée « Groupe France » – diffusée en janvier 2019



ADDICTIONS

- **Guide** rédigé en 2013 par une équipe multidisciplinaire constituée de RH, préventeurs, médecins du travail et représentants du personnel.
(en cours d'actualisation)

E-learning en cours de finalisation, sera proposé comme critère sécurité pour l'avenant de l'accord d'intéressement EDF SA 2019



Prévention des pratiques addictives

9 fiches de recommandations

Issues des travaux du groupe de travail *Pratiques addictives* du GNST



Karine Ammoual
Catherine Balloeuil
Marie Bisock
Olivier Brodeloux
Lorène Le Maner
Thierry Fourot
Philippe Fozz
Jean-Pierre Thepot
Françoise Tiberghien

L'UNE DES 10 RÈGLES VITALES DU GROUPE

Je ne travaille et je ne conduis jamais sous l'influence de l'alcool ou de drogues



68 % des salariés appartiennent à des sociétés et directions qui décrivent des procédures de contrôles sur le sujet de l'alcool et des stupéfiants dans le règlement intérieur de leurs établissements.

Ces procédures sont cependant très hétérogènes.

Il existe un consensus pour affirmer que les contrôles d'alcoolémie (depuis 2004) ont conduit à un changement des pratiques.

ADDICTION (S)

LE CANNABIS

Décès sur le chantier de Flamanville : Bouygues condamné à 75 000 euros d'amende

AFP 8 AVRIL 2014 À 17:11

Extraits



CANNABIS ET IRRÉGULARITÉS SUR LE CHANTIER

Trois ans après les faits, Bouygues Travaux publics, responsable de la coordination de la sécurité du génie civil sur le chantier, a été condamné pour homicide involontaire par le tribunal correctionnel de Cherbourg à 75 000 euros d'amende, une peine inférieure aux réquisitions du parquet qui avait demandé 100 000 euros. Un sous-traitant, la société Tissot, propriétaire de la passerelle, a été condamné pour sa part à une amende de 35 000 euros. Quant au grutier, il écope d'un an de prison, dont neuf mois avec sursis et mise à l'épreuve. La société Normetal, qui l'employait via une société d'intérim, a en revanche été relaxée.

Lors du procès, début février, le procureur de la République avait dénoncé le «*taux famineux de cannabis du grutier*», lui reprochant les «*six secondes d'accélération*» du chargement avant le choc qui ont «*augmenté fortement les dégâts*».

Le grutier avait fumé du cannabis

Malgré son «*taux élevé*» de cannabis, selon le président, le grutier a expliqué à la barre qu'il pensait être «*net*» en prenant les commandes de la grue ce lundi matin là, après avoir fumé du cannabis, selon lui, dans la nuit du samedi au dimanche. Selon l'expertise, la vitesse de la grue était trop élevée lors du choc. «*A aucun moment le chef opérateur ne m'a dit «*ralentis*»*», a répondu le prévenu qui opérait, comme habituellement, à l'aveugle, guidé par radio par son supérieur.

Accident mortel
chantier EPR
2011

Modification RI, Mise en place de tests, contrôles

Le champ **des tests de consommation de stupéfiants concerne tous les salariés** et pas seulement les titulaires de postes de sécurité et de sûreté.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale de prévention (5 à 10 % de résultats positifs)

Ces tests sont réalisés par des équipes médicales externes.
Pas de sanction suite à ces tests.

En complément des tests aléatoires et anonymes, des contrôles ciblés pourront être réalisés par le management sur **les titulaires de postes de sécurité et de sûreté** et aussi en cas de suspicion de consommation de stupéfiants.

Clause type en cours d'intégration dans
les RI des établissements

